

BAUDIN CHATEAUNEUF

LE GROUPE BAUDIN CHATEAUNEUF & LES MARCHÉS PUBLICS GLOBAUX DE PERFORMANCE

Ses 45 années de savoir-faire et ses 1 000 piscines réalisées, rénovées ou équipées permettent au groupe BAUDIN CHATEAUNEUF de s'affirmer en tant que leader sur le marché des équipements aquatiques collectifs en France. Le groupe a développé ses compétences en interne et s'est entouré d'experts dans tous les domaines à travers ses différents départements et filiales répartis sur toute la France.



TEXTES APPLICABLES

L'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 stipule que : "Nonobstant les dispositions de l'article 33 (conception-réalisation), les acheteurs peuvent conclure des marchés publics globaux de performance qui associent l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Ces marchés publics comportent des engagements de performance mesurables."

LES AVANTAGES POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LE CADRE D'UNE RÉNOVATION OU D'UNE CONSTRUCTION DE PISCINE

Dans ce type de contrat, les engagements de performance doivent être mesurés. La mesure garantit l'atteinte des résultats. L'article 92 du décret précise en outre que la rémunération des prestations d'exploitation et de maintenance doit être liée à l'atteinte des engagements de performance, mesurables au moyen d'indicateurs. Ceci est très confortable pour le maître d'ouvrage. La prise en compte du coût global, qui se rattache à la notion de cycle de vie, est un critère obligé, ce qui permet au maître d'ouvrage d'avoir une vision du moyen et long termes.

Aujourd'hui, le MPGP ne présente aucun risque juridique de requalification pour le maître d'ouvrage public (à condition que ce dernier veille à la présence de performances mesurables dans le contrat). En effet, aucune motivation n'est à apporter pour recourir au MPGP et ceci supprime, de fait, les risques d'annulation tenant au recours à cette forme de marché.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE DOIT-IL MOTIVER SON RECOURS AU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ?

Aucune motivation n'est requise pour justifier le choix de recourir à un MPGP. L'évolution est donc considérable par rapport au marché unique ou à la conception-réalisation, deux modes qui nécessitent des motivations précises en amont. Il s'agit de la caractéristique la plus notable du MPGP et sûrement la plus difficile à intégrer dans les mentalités, très habituées en France à des obligations de motivation pour les marchés globaux.

LES NOTIONS DE PERFORMANCE

La liberté du maître d'ouvrage public est très importante puisque l'article 43 cite des domaines possibles mais en utilisant le terme de "notamment", ce qui laisse toutes possibilités de "créativité". Les performances peuvent donc se trouver incluses dans tous les aspects d'un projet. En revanche, il est important de préciser que la jurisprudence exige que ces performances soient mesurables et que les procédures de mesure soient clairement identifiées dans le contrat.

Exemples de domaines de performance :

- consommation énergétique ;
- qualité dans le domaine du traitement de l'eau ;
- incidence écologique ;
- qualité des services.

UNE EXPERTISE GLOBALE

L'expertise du groupe BAUDIN CHATEAUNEUF dans tous les corps d'état ayant trait à la construction d'équipements aquatiques lui permet de répondre principalement en marché global, garantissant ainsi un management de projet performant et un suivi optimal durant la durée du chantier, jusqu'à l'exploitation de l'ouvrage.

Le marché global offre à la maîtrise d'ouvrage :

- un responsable unique ;
- une offre en coût global ;
- un engagement sur un délai ;
- une force de proposition grâce à une ingénierie intégrée ;
- une garantie de performances techniques et énergétiques ;
- une présence permanente de l'encadrement sur le chantier ;
- un interlocuteur unique en gestion des garanties.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Gros œuvre.
- Charpente.
- Bassin inox.
- Mécanique de découvrabilité.
- Fonds et murs mobiles.
- Maintenance des éléments mobiles.
- Traitement eau et air/plomberie/chauffage.
- Électricité/GMAO/pilotage.
- Maintenance - exploitation énergétique.

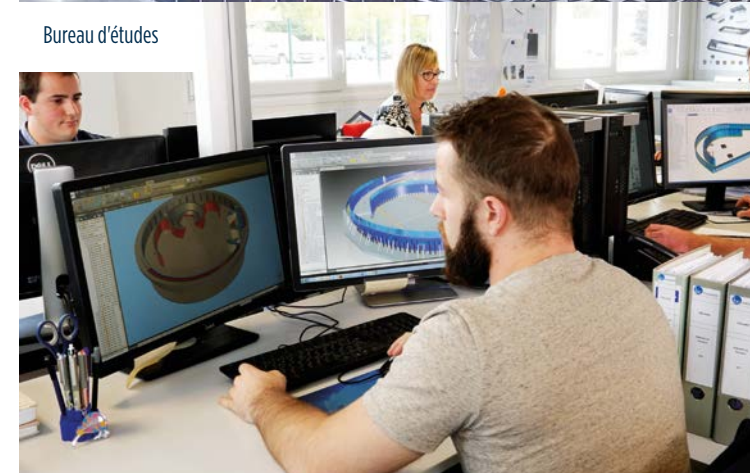
Aqualagon Village Nature - Marne-la-Vallée (77)



Centre AquaForme Val d'Oréane - Dampierre-en-Burly (45)



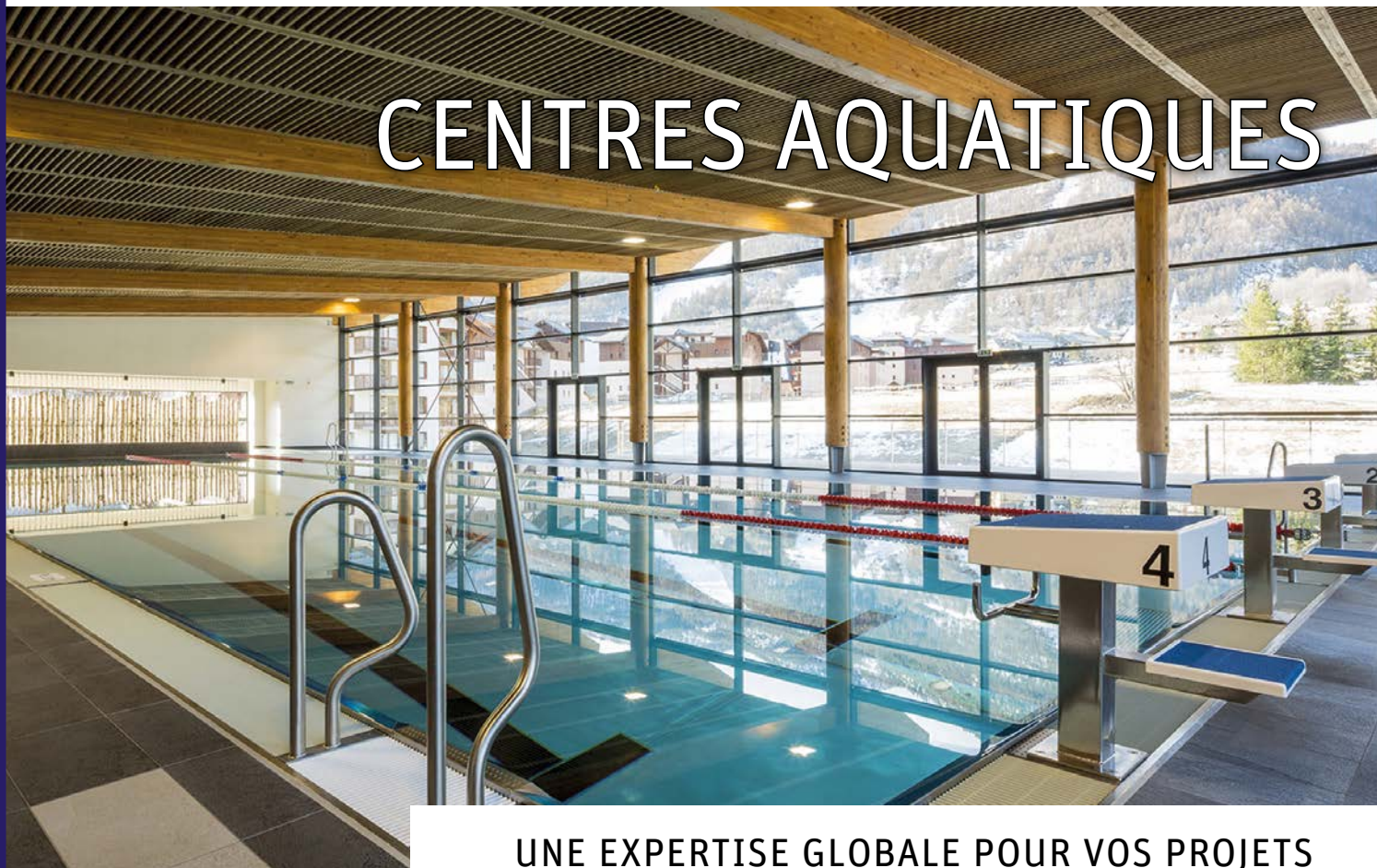
Bureau d'études



Stade nautique - Corbeil-Essonnes (91)



CENTRES AQUATIQUES



UNE EXPERTISE GLOBALE POUR VOS PROJETS

SIÈGE SOCIAL

60 rue de la Brosse
45110 CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE
Tél : 02 38 46 38 46

AGENCE BORDEAUX

109 rue Achard
33300 BORDEAUX

AGENCE MONTPELLIER

Ecoparc St Antoine -
458 avenue de la Ciboulette
34130 SAINT AUNÈS
Tél : 04 99 77 02 21

AGENCE NANTES

5 rue du Chêne lassé
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 02 40 49 50 21



construction bassins inox
ZI Saint Barthélémy - BP 85
45110 CHÂTEAUNEUF SUR LOIRE
Tél : 02 38 58 43 53
www.bcinoxeo.com



entreprise générale
114 rue du Rattentout - CS 90026
55320 DIEUE SUR MEUSE
Tél. : 03 29 87 60 70
www.berthold-btp.com



entreprise générale
14 avenue de l'Horizon
59657 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 53 83 00
www.bcnord.com



entreprise générale
55 avenue de l'Europe
77184 EMERAINVILLE
Tél : 01 60 36 46 67
www.sylvametal.com



traitement eau et air
14 avenue de l'Horizon
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 17 93 50
www.eauairsysteme.com



maintenance énergétique
1 rue des Promenades
59110 LA MADELEINE
Tél : 03 20 05 77 75
www.bcmaintenance.com

baudinchateauneuf.com

